



**Tarif**

**des cimetières**

**du Fuet et de Bellelay**

Le Conseil municipal édicte le présent tarif :

1. Citoyens domiciliés dans la commune de Saicourt :

Tombe du souvenir	Fr. 90.-- + TVA (tarif Créajardin)
Urne (incinération)	Fr. 120.-- + TVA (tarif Créajardin)
Cercueil (sépulture)	Fr. 1'200.-- + TVA (tarif Créajardin)

2. Citoyens domiciliés hors de la commune de Saicourt :

Tombe du souvenir	Fr. 300.-- + TVA (Fr. 210.-- émol. comm.)
Urne (incinération)	Fr. 400.-- + TVA (Fr. 280.-- émol. comm.)
Cercueil (sépulture)	Fr. 2'000.-- + TVA (Fr. 800.-- émol. comm.)

En cas de mauvaises conditions météorologiques (terre gelée, enneigement), une plus-value pourra être facturée.

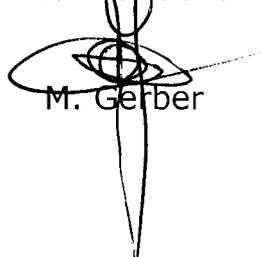
Pour les urnes déposées sur une tombe existante, des émoluments pour les citoyens domiciliés dans la commune de Saicourt seront perçus.

Ce tarif entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il annule et remplace le tarif du 30 août 2011.

Ainsi délibéré en séance du Conseil municipal du 17 août 2020

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président



M. Gerber

Le secrétaire



P. Paroz